

LE VERBE « FAIRE » DANS SON EMPLOI CAUSATIF

Voici un exemple de situation courante :

Vous arrivez avec une nouvelle coupe de cheveux et on vous dit : « Wahou! Tu t'es coupé les cheveux » ?

Et bien sûr vous répondez : « Non, Je me suis **fait** couper les cheveux » !

Pourquoi ?

Il y a 2 questions à se poser...

Qui fait l'action ? Qui décide de l'action ?

C'est **le coiffeur** qui **coupe les cheveux**, mais c'est **vous** qui **décidez**. **Mais vous n'êtes pas l'auteur de l'action elle-même.**

-> **Faire faire à/par quelqu'un quelque chose pour vous.**



Se couper les cheveux



Se faire couper les cheveux

LA RÈGLE

Lorsque le sujet est à l'origine de l'action mais ne la fait pas lui-même, on utilise la structure suivante :

« Faire » conjugué au temps adéquat + verbe d'action à l'infinitif

On utilise souvent le verbe « **faire** » comme **verbe d'action**.

Exemples : Je **fais faire** ma comptabilité.

Je me **fais faire** un massage tous les lundis.

Remarque : Souvent la personne qui fait l'action (« l'agent » en grammaire), n'est même pas cité dans la phrase.

Attention à l'accord au passé composé !

Le participe passé « fait » reste toujours **invariable** lorsqu'il est suivi d'un infinitif même si un COD précède l'auxiliaire.

Exemples : Je me suis **fait faire** des robes neuves.

Je me suis **fait couper** les cheveux.